

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mathieu-dubois-cssdeschenes-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/ebf535f19848c34ac320063c)
<https://www.cadre21.org/membres/ebf535f19848c34ac320063c>

Date d'obtention : 2025-02-27 19:41:42



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Principes généraux:

- Toujours prendre des notes détaillées.
- Ne jamais regarder les images.
- Confisquer le cellulaire en cas de contenu malveillant ou de pornographie juvénile.
- Agir rapidement et en collaboration avec les services appropriés (police, DPJ).
- Maintenir la confidentialité des identités impliquées.
- Étapes à suivre
- Recueillir l'information

1.Parler avec l'auteur du signalement et la victime présumée. Noter les faits rapportés avec précision.

2.Évaluer l'incident: Déterminer la nature et la gravité de la situation.

3.Vérifier l'information

Recueillir les éléments nécessaires sans compromettre la confidentialité ni visualiser les images.

Identifier l'intention et agir en conséquence

4.1 Si l'acte est malveillant et de nature criminelle :

Contactez immédiatement la police.

Ne pas compléter la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur.

Si du contenu de pornographie juvénile est impliqué, confisquer immédiatement le téléphone.

4.2 Si l'intention n'est pas encore déterminée :

Parler au jeune instigateur.

Une fois l'intention connue, poursuivre le protocole selon qu'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

5.Faire un signalement à la DPJ

Faits importants

Adopter une approche bienveillante avec la victime :

Encourager une attitude positive envers elle-même.

L'aider à distinguer l'erreur de jugement de sa propre valeur en tant que personne.

Valoriser l'importance de bien s'entourer et de choisir de bons amis.

Prévoir un filet de sécurité pour assurer son bien-être.

Informez les parents, tout en respectant les protocoles en place.

AGIR RAPIDEMENT!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'application d'un protocole sexto peut s'avérer complexe et nécessite parfois un accompagnement adéquat. Il est essentiel de bénéficier de formations adaptées ainsi que du soutien de collègues qui peuvent nous éclairer lors de sa mise en place. Une situation qui, à première vue, semble simple peut rapidement prendre de l'ampleur et devenir difficile à gérer.

La collaboration entre l'équipe-école et le service de police est primordiale, particulièrement lorsque des adultes sont impliqués dans ce type de situation. Il est important de ne pas paniquer : nous disposons des outils nécessaires pour appliquer correctement le protocole. Nous devons également garder en tête que notre responsabilité se limite au milieu scolaire, et non au cadre familial ou aux événements survenant à l'extérieur de l'école.

Dans le respect des rôles et responsabilités de chacun, je fais ici référence à la situation impliquant le père. Bien qu'aucun élève de l'école ne soit initialement concerné, le dossier a été référé au service de police, conformément aux procédures établies.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je considère qu'il n'y a pas d'étapes délicates en soi, mais plutôt des situations délicates qui nécessitent une approche réfléchie. Lors de l'application d'un protocole sexto, il est essentiel de rester neutre et objectif, sans prendre position.

Si les bonnes pratiques à adopter lors d'une rencontre avec la victime ont été bien abordées, il me semble pertinent de se questionner sur celles à appliquer auprès de l'auteur présumé et des témoins. Devons-nous adopter la même posture dans ces cas, ou des ajustements sont-ils nécessaires ?

Un autre élément qui, selon moi, mérite davantage d'attention est le rôle des parents dans ce type de situation. Leur implication n'a pas été largement discutée lors de la formation, et pourtant, leur réaction et leur compréhension des faits peuvent avoir un impact significatif. Doit-on adopter avec eux une posture similaire à celle que l'on prend avec les médias, en ne transmettant que l'essentiel ?

À mon avis, nous devrions nous en tenir aux principes établis lors de la formation et communiquer des faits clairs et simples, tels que :

- « Votre enfant a été rencontré dans le cadre d'une situation de sexto. »
- « Son cellulaire a été confisqué. »
- « Voici les prochaines étapes. »

Cette approche permet de maintenir une communication transparente tout en évitant les interprétations ou les débordements inutiles.

Qu'en pensez-vous ? Devrait-on approfondir ces aspects pour s'assurer d'une application cohérente du protocole ?